

COMMUNE de CORME ROYAL

(Charente-Maritime)

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

2021 - 10

L'An deux mil vingt et un, le sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 30 septembre 2021

Présents : Alain Margat, Alain Daviaud, Sylvie Bardey, Marie-Line Ramackers, Philippe Rousteau, Jean-Claude Maurin, Jean-Luc Lavoie, Dominique Hervaud, Mickaël Wernert, Jean-Marie Reine, Régis Combeau, Gwendoline GASTIEN, Krystel LEPLUMEY, Nathalie BRIN, Hugues VIAUD

Absents excusés : Laurence ORMEAUX donne son pouvoir à Sylvie BARDEY
Brigitte Manson donne son pouvoir à Régis COMBEAU
Uranie MIMBIERE
Tatiana Gombeau

Secrétaire de séance : Madame Krystel LEPLUMEY est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Approbation du dernier PV du 2 septembre 2021
2. Adhésion au dispositif du centre de gestion 17 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
3. Contrat de relance et de transition écologique
4. Réservation des salles – formulaire et tarification
5. Demande d'une administrée : vente d'une parcelle pour 1 € symbolique
6. Demande d'aide financière pour une classe de neige
7. CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
8. Achat d'un ordinateur
9. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. **Madame Krystel LEPLUMEY** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier PV du 2 septembre 2021

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 2 septembre 2021 à l'unanimité.

M. ROUSTEAU Philippe signale une erreur d'orthographe sur le nom de la rue des Rivollets, « les Rivollets » prend deux « ll » et non un seul.

2. Adhésion au dispositif du Centre de Gestion 17 de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2020-256 du 13 Mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

La loi n°2019-828 du 6 Aout 2019 de transformation de la fonction publique est venue notamment modifier la loi du 13 Juillet 1983 susvisée en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Le décret 2020-256 du 13 Mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Toutes les collectivités et les établissements publics ont l'obligation de mettre en place ce dispositif, depuis le 1^{er} Mai 2020.

Afin de permettre aux collectivités et établissements publics affiliés de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention jointe en annexe de la présente délibération.

Ce dispositif comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Il concerne l'ensemble des personnels en activité de la collectivité : fonctionnaires, contractuels de droit public ou de droit privé, élèves en stage, apprentis.

La CDG17 s'engage à assurer cette mission en toute impartialité, neutralité, indépendance, et dans le respect de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD).

De son côté la collectivité doit s'engager à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

L'adhésion au dispositif de signalement proposé par le CDG17 fait l'objet d'un versement annuel de 35 Euros.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner leurs avis.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- De conventionner avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes, selon les termes de la convention jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Monsieur Le Maire propose de nommer comme référent Mme MARIANI Sabrina, Secrétaire Générale à la mairie de Corme Royal.

3. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021 – 2023 de l'agglomération de Saintes

L'Etat a invité la communauté d'agglomération de Saintes à mettre en place un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021 -2026 avec deux grands objectifs : renforcer l'attractivité de son territoire et l'accompagner dans sa transition écologique et énergétique.

Au travers de ce dispositif contractuel, l'Etat entend :

- Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire de l'agglomération de Saintes ;
- Simplifier son mode d'intervention en signant un contrat unique se substituant progressivement aux dispositifs contractuels de droit commun ou thématiques en cours (contrat de ville, contrat « action Cœur de ville...).

Dans ce cadre, un projet de CRTE a été établi conjointement par l'Etat, la CDA de Saintes et les communes du territoire. Il est précisé que le CRTE n'est pas un document figé et qu'il évoluera dans le temps, le programme d'actions pouvant être complété. Chaque année une convention financière sera passée avec l'Etat précisant les engagements de l'Etat et des collectivités.

Il est proposé au conseil municipal de CORME-ROYAL d'approuver le projet de CRTE ci-annexé visant à :

- Etre une agglomération attractive et innovante,
- Etre une agglomération proche de ses habitants,
- Etre une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 portant création d'une Agence Nationale de la cohésion des territoires instituant des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu la circulaire n° 6231/SG du 20 novembre 2020 signé par le Premier Ministre relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique pour la période 2020-2026, première concrétisation des « contrats de cohésion territoriale »,

Vu le courrier de M. le Préfet de la Charente-Maritime en date du 1^{er} février 2021 actant la volonté de la Communauté d'Agglomération de Saintes de s'engager dans la préparation d'un Contrat de Relance Ecologique à l'échelle de son territoire,

Il est proposé au conseil municipal de CORME-ROYAL :

- D'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026 pour le territoire de l'agglomération de Saintes ci-annexé.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à approuver et à signer tous documents afférents la présente délibération ainsi que les modifications aux fiches actions / projets et maquettes financières ou avenant éventuels à ce contrat après avis du comité de pilotage constitué dans le cadre du CRTE à l'exception des modifications de l'article 4 relatif aux orientations stratégiques définies dans le contrat.

Monsieur Le Maire précise que différents financements pourraient être dégagés dans le cadre du CRTE.

Mme MARIANI Sabrina est désignée référente pour toutes les questions en relation avec le CRTE.

4. Réserve des salles formulaire et tarification

Monsieur Le Maire fait part de la réflexion conjointe avec ses adjoints sur l'opportunité de louer les salles aux administrés ou pas sachant qu'elles sont d'ores et déjà très prises par les associations.

Ouï cet exposé le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas louer les salles municipales aux administrés et de réserver l'utilisation de celles-ci uniquement aux associations.

5. Demande d'une administrée pour la vente d'une parcelle de bois pour l'euro symbolique

Le Maire fait la lecture de la demande d'une administrée pour que la commune rachète une parcelle de bois pour l'euro symbolique. Cette parcelle est cadastrée section H N°485 sise Fief de Gerzan d'une superficie de 2120 m².

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité d'acheter la parcelle de bois cadastrée section H 485. Un courrier de réponse sera fait en ce sens en rappelant que le bois est classé.

6. Demande d'une aide financière pour une classe de neige

Le Maire fait part de la demande d'aide financière de la Classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à SAUJON pour une sortie en classe de neige destinée aux enfants en situation de handicap.. Une subvention de 160.00 € est demandée par enfant. Une seule élève est concernée à Corme Royal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'aide financière de 160.00 € (cent soixante euros) pour aider au financement de la classe neige.

7. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 10 septembre 2021

Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie le 10 septembre 2021 a adopté à l'unanimité son rapport définitif concernant les transferts de charges suivants :

- Transfert de charges de la compétence « eaux pluviales urbaines
- Transfert de charges de la compétence « Documents d'urbanisme »

Monsieur le Maire fait un résumé des éléments essentiels du rapport de la CLECT

Afin de permettre au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2021 et 2022 conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées doit être déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, adoptées sur rapport de la commission local d'évaluation des transferts.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-5 II alinéa 1,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT du 10 septembre 2021 annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport définitif de la CLECT relatif aux transferts de charges cités ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10 septembre 2021 portant évaluation des charges transférées
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Adopte les propositions à :

16 Voix pour

00 voix contre

01 abstention

8. Achat d'un ordinateur

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ordinateur va sortir de la maintenance au 1^{er} décembre 2021.

Qu'en même temps, le bureau des adjoints a besoin d'un nouvel ordinateur.

Il a été proposé la solution de remplacer par du matériel neuf, l'ordinateur, dit Maître, situé au bureau du secrétariat Général qui sort prochainement de la maintenance et de reconditionner ce dernier pour l'installer dans le bureau des adjoints.

Le devis comprend les fournitures d'une unité centrale, d'un écran 27', d'un onduleur, d'un antivirus, d'une licence de pack office 2019, d'un disque dur externe 1To et le nettoyage des données.

Soluris propose cette prestation pour la somme de 2 212.46 € TTC (deux mille deux cent douze euros et quarante-six centimes).

Le Conseil Municipal approuve cette dépense et charge le Maire de signer tout document se référant à cet achat.

9. Questions diverses

le 27 octobre 2021 - Mme La Sous-Préfète viendra à Corme Royal

Le 14 décembre Conseil d'Agglomération se tiendra à Corme Royal

Les prochaines élections :

Les 10 et 24 avril 2022 élections présidentielles

Les 12 et 19 juin 2022 élections législatives

Conseiller numérique :

Une permanence à Corme Royal aura lieu à partir du 18 octobre 2021 d'un conseiller numérique, Madame Stéphanie DALBIN qui aura pour mission d'accompagner les administrés sur les tâches numériques de base telles que la manipulation d'un ordinateur, de naviguer sur internet et gérer les courriels. Il sera également possible de prendre RDV.

Commentaires sur les effectifs scolaires :

La CDA a fait une analyse sur le bassin ouest dont dépend Corme Royal. Ils annoncent une baisse de 6.9%. Le nombre d'élèves de Corme Royal progresse. Corme Royal n'est pas inquiète quant à l'avenir de l'école.

La Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP

La DGFIP a créé un CDL un conseiller aux décideurs locaux (CDL) dédié aux communes Mme NIVART ONCHALO Manuela. Son rôle sera d'accompagner les communes pour les actes budgétaires complexes ou renseignements divers aidant à la décision des élus.

La DGFIP souhaite ouvrir un accueil de proximité au sein de la mairie de Corme Royal. Un local est donc nécessaire. Ces permanences seront dédiées aux administrés, pour toutes les questions d'ordres fiscaux.

L'ouverture de la brigade de gendarmerie : Le Maire aborde la fermeture exceptionnelle de la gendarmerie constatée ces derniers temps. Après avoir pris contact avec le responsable de la gendarmerie, celui-ci a rassuré la commune sur le devenir de l'accueil des administrés. La fermeture était bien exceptionnelle.

Entretien des Haies :

Un arrêté a été pris pour l'entretien des haies qui dépassent sur la voie publique. Les administrés devront réaliser la taille de leurs haies auquel cas une entreprise sera missionnée pour effectuer le travail et la facture envoyée au propriétaire concerné.

Déchets :

Le Maire informe que désormais l'amiante pourra être collectée sous certaines conditions.

Point sur les commissions :

Régis Combeau fait part de ses informations.

Commission scolaire :

Les effectifs sont fixés depuis la rentrée. 1^{er} conseil d'école maternelle le 12 octobre 2021 à 18h et le 18 octobre conseil d'école pour l'élémentaire.

Les associations :

Les associations ont repris leurs activités. Les mesures sanitaires sont respectées.

Les plannings des salles : Toutes les associations ont dû donner leur planning

Le club de Gym a 4 nouvelles personnes. Les salles deviennent trop petites pour répondre à l'ensemble des demandes.

Les créneaux des salles sont inscrits par Johanna, secrétaire à l'accueil de la mairie de Corme Royal.

Krystel LEPLUMEY annonce qu'une dizaine de personnes compose le conseil d'administration des Petits bateleurs.

Le SPCR informe qu'il n'y a plus qu'une équipe sénior et deux équipes vétérans. 90 joueurs à l'école de football.

La main courante a été déplacée comme souhaité par la Ligue du football de la Nouvelle Aquitaine. L'organisme de contrôle de conformité du stade et des buts a validé les travaux.

La section basket repartirait en Séniors. Par contre il n'y a plus d'école de basket.

Le 24 octobre 2021 Octobre Rose. Aurore Martineau s'occupe de l'organisation d'Octobre Rose avec diverses manifestations au programme.

Le club de tennis organise une bourse à l'enfance le 17 octobre 2021.

Commission communication : Cette commission est difficile à se mettre en action. Une grande mise à jour est nécessaire sur le site internet, de ce fait beaucoup de temps à prévoir.

Commission matériaux :

Philippe ROUSTEAU demande si l'équipe technique est satisfaite de la balayeuse nouvellement achetée ? Sylvie BARDEY répond que oui, une formation a eu lieu lors de la mise en route. Lorsque les agents techniques passent avec la balayeuse sur la chaussée, le travail est net.

Philippe ROUSTEAU fait part de l'aspirateur de feuilles qui est dans l'atelier technique. Il faudrait peut-être envisager de le vendre. Un petit délai d'attente peut être accordé avant de procéder à la vente.

Commission voirie :

Alain DAVIAUD informe que les chiffrages ont été demandés. L'impasse des Marronniers située derrière le salon de coiffure n'a pas été prévu mais le sera pour la prochaine fois. La signalisation au sol au niveau du Bourg (passage protégé, zebra..) sera refaite. Les dépenses seront mises au BP 2022

Philippe ROUSTEAU signale que des panneaux rue des Rivollets sont absents.

Dominique HERVAUD informe que les panneaux sont mal positionnés et les engins agricoles n'ont pas beaucoup de place d'où probablement leur détérioration.

Marais des Rivollet : Il faudrait faire une réfection de la voirie. Alain Daviaud informe qu'une demande de chiffrage a été demandée.

Commission Fêtes et cérémonies :

Sylvie BARDEY réunira la commission cérémonie le jeudi 14 octobre 2021 à 20h

Seront abordés le 11 novembre 2021 et Noël.

Commission Bâtiments :

Les sanitaires du Centre des Loisirs, l'architecte sera recontacté pour obtenir le coût de sa prestation puis par la suite s'orienter sur un marché public à procédure adaptée. (MAPA)

Jean-Marie REINE demande où en sont les travaux du SAS : Alain DAVIAUD informe que l'ouverture du mur a été réalisée aujourd'hui par le SAS. Les travaux se poursuivent.

Boulangerie : Les interventions pour la mise en place d'un nouveau coffret électrique pour la boulangerie ont été réalisées avec succès. La coordination entre les entreprises intervenantes n'a pas été de tout repos mais au final tout s'est très bien passé.

Sylvie BARDEY apporte une précision que les barrières et les jardinières ont été reçus et seront posés prochainement. Concernant les jeux de fitness, Sylvie BARDEY a appelé l'APAVE pour savoir qu'elle installation privilégier, il faudrait deux dalles, une par jeu.

Divers :

Marie-Line RAMACKERS informe qu'une réunion a eu lieu avec la Saintonge Romane pour expliquer les avancées du SIG notamment les réseaux apparents, la localisation de diverses infrastructures.

Un café littéraire aura lieu le 4 décembre 2021 à la bibliothèque.

Dominique HERVAUD demande qui il doit solliciter pour les réseaux électriques et l'enfouissement des réseaux. Alain DAVIAUD précise que pour les réseaux qui longent les routes, c'est à la commune de demander l'étude pour un enfouissement de réseaux et ce n'est pas au programme.

Dominique HERVAUD retransmet le ressenti d'isolement de l'amicale de Corme Royal par rapport à la commune de Corme Royal. Le Maire informe que la commune aide beaucoup les associations et toutes les associations à partir du moment qu'elles aient un projet et un budget à présenter. Des aides indirectes également sont apportées, par le biais de la gratuité du chauffage, de vérification de conformité, de salles mises à disposition, de photocopies gratuites ou plus ponctuellement d'une aide pour le paiement de frais d'honoraires...

Le Maire informe que des panneaux seront installés près de la salle polyvalente pour l'affichage associatif et d'opinion.

Séance levée à 22H40